

## Le conseil municipal explose

Quatre élus municipaux ont adressé au maire Charles Saadia une lettre de démission de leur mandat de conseiller à effet immédiat. Copie est parvenue au préfet. Copie est parvenue au préfet.

A ces courriers est joint un tract intitulé « Courpalay, zone de non droit ». Il doit être distribué aux villageois. Il expose les raisons de cette démission. Nous en transcrivons ci-dessous quelques arguments :

« Incroyable ... Charles-Clément Saadia, réécrit l'histoire à son profit : 3 comptes rendus du registre officiel des délibérations du conseil municipal ont été remplacés par d'autres..... il reste six conseillers qui le suivent dont une qui habite la Vendée depuis un an. Cinq qui ferment les yeux ou approuvent »

Suivent différents reproches tels : « les avantages financiers du maire... les factures d'avocats exorbitantes... les excès incontrôlables verbaux et physiques... des dépenses excessives qui entraînent des emprunts de plus de 1.400 000 € (maternelle, voirie, station d'épuration, etc...) Avons-nous les



1<sup>er</sup> à dr : J. Dupuis 3<sup>e</sup> S. Sanchez, 4<sup>e</sup> E. garnot, 5<sup>e</sup> V Xenophane. à Gaucge C. Saadia (avril 2010)

moyens de tout réaliser en même temps ? »

Ces 4 élus « voulaient travailler en équipe, avoir de vrais débats ... cela a été impossible dès le départ : accès libre aux dossiers, aux chiffres, et même au secrétariat nous était interdit. C. C. Saadia, balayant questions et idées différentes des siennes, a rendu les conseils municipaux et les débats non constructifs et à sens unique. »

En conclusion, « nous ne pouvons plus cautionner par notre présence tous ces « dérapages » et avons décidé de démissionner, tout comme l'avait déjà fait auparavant MM. P. Delmotte et R. Roosen.

Tout ce qui est écrit est vérifiable et les autorités compétentes en ont été informées. »

Ainsi, ces quatre dernières démissions acceptées, les 2/3 de l'effectif du conseil (15

élus) ne seraient plus atteints. Il conviendrait alors de procéder à des élections partielles dans le délai de trois mois à compter de l'information par le préfet de la vacance de ces conseillers.

Les démissionnaires sont Elisabeth Garnot déstituée de ses fonctions d'adjointe en mai 2009, Stéphanie Sanchez, Virginie Xénophane et Julien Dupuis.

Affaire à suivre.